

CD Indre-et-Loire
Autonomise-Toit !

Le problème

Dans le champ du logement accompagné des jeunes, le Conseil départemental finançait six dispositifs (certains expérimentaux et tous limités en nombre d'accompagnements) : logements temporaires, colocation pour des jeunes sans ressources, logements réservés à des sortants de l'ASE, « tremplin logement jeunes », aide financière à la gestion de sous location, accompagnement social lié au logement classique. Cette fragmentation ne favorisait pas la lisibilité et ne sécurisait pas le parcours des jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité.

Votre solution innovante

Fusionner et mutualiser les 6 dispositifs existants pour un accompagnement adapté, évolutif et global qui garantit l'accès ou le maintien dans le logement et l'insertion globale des jeunes.

Les objectifs

- Prévenir les ruptures dans les parcours et adapter l'accompagnement aux besoins des jeunes
- Identifier un seul dispositif pour les prescripteurs
- Privilégier les temps d'accompagnements plutôt que les rendus de compte à de multiples financeurs
- Réaliser des économies d'échelles pour accompagner plus de jeunes

L'histoire de votre action innovante

• **Qui ?**

Le Conseil départemental ; des partenaires financiers : Etat, Tours Métropole Val-de-Loire, Ville de Tours ; des opérateurs : 4 organismes Habitat Jeunes ; des partenaires opérationnels : action logement, bailleurs sociaux, missions locales, services départementaux, établissements aide sociale à l'enfance...

• **Pour qui ?**

Des jeunes de 16 à 25 ans, déjà logés ou sans logement, en capacité d'occuper de manière autonome un logement mais en besoin d'un accompagnement global pour consolider leur autonomie et adhérant à l'accompagnement proposé dans une dynamique d'insertion professionnelle. Bénéficiant ou non d'une mesure ASE (milieu ouvert ou hébergement).

• **Quoi ?**

La mise en œuvre du principe du Logement d'Abord comme priorité et la fusion des différents dispositifs dans « Autonomise-Toit ».

Un accompagnement contractualisé, global et modulable de 3 à 18 mois.

3 intensités pouvant varier en intensité tout au long du parcours : simple, soutenue, renforcée.

Des domaines multiples :

accompagnement à la recherche et à l'installation dans un logement ; insertion professionnelle ; insertion sociale ; accès aux soins ; gestion budgétaire ; accès aux droits, démarches administratives.

• **Quand ?**

Une expérimentation d'avril 2021 à décembre 2022.

Une pérennisation actée pour 2023 et 2024

Les moyens humains et financiers

- **En interne** : 0.33 ETP (chargée de mission PDALHPD)
- **En externe** : 6.8 ETP au total dont 5.5 dédiés à l'accompagnement et 1 ETP pour 25 jeunes.
Une file active de 137 jeunes

- **Coût pour la collectivité** :

Budget 2023 : 480 000 € dont 210 000 € CD 37

Avant la fusion, un coût moyen de 360 € / mois / jeune ; avec Autonomise-Toit (2022) : 200 €.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact** :

203 jeunes accompagnés en 2022.

Durée moyenne de l'accompagnement : 8.5 mois

83 % des jeunes étaient en situation précaire ou d'hébergement transitoire au moment de la prise en charge Autonomise-Toit. 120 jeunes bénéficiaient d'une mesure ASE (88% de prise en charge « Mineur Non Accompagné »).

A la sortie, 83 % étaient stabilisés dans des logements autonomes de droit commun.

- **Potentiel de diffusion et de répliation** :

Potentiel fort de diffusion au regard des problématiques d'accès et de maintien en logement des jeunes et de leur précarisation croissante. Une répliation possible mais fortement conditionnée par une collaboration forte de l'ensemble des acteurs.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Les atouts d'Autonomise-Toit :

- Pour les jeunes : Prévention des ruptures de parcours. Un référent de parcours unique. Un accompagnement à 360° modulable et adapté à leur rythme et besoins avec une prise en charge globale. Un engagement via un contrat d'accompagnement.
- Pour les opérateurs : L'accompagnement privilégié VS comptes-rendus écrits aux multiples financeurs. Une revue trimestrielle des situations pour ajuster l'accompagnement, le fluidifier. Des modalités d'accompagnement étoffées en mêlant accompagnement individuel et collectif (créer du lien entre tous les jeunes, 'ASE' ou non : mixité des publics).
- Pour les partenaires : Un seul dispositif à connaître et à mobiliser par les prescripteurs. Tout professionnel accompagnant un jeune peut solliciter le dispositif « Autonomise-Toit ! ». Un dispositif sécurisant notamment pour les bailleurs.
- Freins et perspectives : à ce jour il faut 5 mois d'attente avant l'accompagnement (file active à son niveau maximum) sur la ville centre principalement (50 jeunes en attente au 31 mai 2023). Risque d'effet de censure. Difficulté pour les opérateurs à capter de petits logements aux loyers adaptés (pression sur le parc social, temps long de prospection et loyers élevés dans le parc privé). Un environnement administratif et budgétaire en constante évolution qui fragilise la pérennisation.

Les résultats très satisfaisants, la fluidité du dispositif, son identification, sa reconnaissance et l'intérêt qu'il suscite pour d'autres territoires ont permis de faire valider sa pérennisation en articulation étroite avec les autres dispositifs PDALHPD et le SIAO.

Mots clés : Jeunesse / Logement / Accompagnement